## ucune

désorfrayer grands ats de e celui

r cette taires, s, fu-la substituées immo-

p conau. Un as avec de cer-

ie cette g-tems. ssurer à genres utes les as & les a osa-tm de la erté est notaire: justice, lu nom pourra ment acliberté, jouir de

re on te l'invenege d'aude leurs général cette inavoit eu du moins

certificats

de sureté

it qu'à n, les

a cons-

tu seras

# NOUVELLES POLITIQUES

# NATIONALES ET ETRANGERES.

TROISIEME ANNÉE RÉPUBLICAINE.

( Ere vulgaire )

QUARTIDI 14 Messidor.

Jeudi 2 Juillet 1795.

Pénurie de subsistances à Rome. — Les corsaires barbaresques infestent les états du pape. — Assassinats commis par les chouans dans le district d'Avranches. — Avantages remportés sur les chouans. — Jugement de la cidevant commission d'Orange. — Réflexions sur un écrit de M. d'Entraigues. — Discussion sur les prêtres. — Revers essuyé par notre armée navale. — Descente projettée sur nos côtes par les émigrés. — Mesures prises contre eux. - Rapport demandé sur les députés inculpés.

#### ITALIE

De Rome, le 12 juin.

La pénurie des subsistances qui afflige toute l'Europe, e fait ressentir dans cette capitale; & malgré la vigilance de l'Annone, le pain est monté ici à 6 bajoques la livre. Le benquier Battont a été chargé d'acheter 50 mille sacs de grains, & le duc Braschi a fait venir de ses terres, Marais-Pontins, 3 mille rubbio de bled, qu'il avoit vendus à des étrangers avec lesquels il a résilié ses anciens marchés. Enfin, le marquis Gnudi, a été chargé d'ouvrir, pour le même objet, un emprunt d'un demi-million d'écus 4 & demi pour cent à Gênes.

Des corsaires barbaresques infestent, non-seulement nos ôtes, mais encore ils ont débarqué sur nos plages, où ils ont enlevé des hommes, des femmes, & des effets de toute espece. Les habitans sont dans une désolation extieme, d'autant plus que les galeres pontificales ne se trouvant pas en état de sortir, ces corsaires n'ont rien à craindre. Cependant, il a été tenu une congrégation de sirdinaux, & envoyé ensuite un courier à Civita-Vecchia, pour ordonner que notre marine fût remise en activité.

#### ESPAGNE.

De Madrid , le 20 mai.

La nouvelle de la paix conclue entre la France & la Prusse a excité ici une joie universelle; le duc de la Alndia, notre premier ministre, en a témoigné sa satisfaction à plusieurs ministres étrangers résidans ici.

Avant-hier le ministre extraordinaire des états-généraux des Frovinces-Unies a remis au duc de la Alcudia la note suivante:

Monsieur le duc,

C'est d'après les ordres exprès de L. H. P. les étatsgeneranx des Provinces-Unies, que j'ai l'honneur de m'adresser à V. E. & de lui annoncer que L. H. P. ont

aboli la charge de stathouder, de capitaine-amiral-général, dans toutes ses fonctions & dans tous ses rapports, & que tous ceux qui ont été dans le cas de faire serment de fidélité audit stathouder, capitaine & amiral-général, en sont relevés.

Il m'est en outre ordonné, monsieur le duc, d'y sjouter, & je m'en charge avec un plaisir bien sensible, que L. H. P., ainsi que la nation entiere, desirent de vivre en paix & bonne harmonie avec toutes les puissances & spécialement avec S. M. cathelique.

J'ai l'honneur d'être, &c.

Signé, VAN DER GOES.

Aranjuez, le 13 mai 1795.

Le ministre a fait hier la réponse suivante à cette note.

Monsieur,

J'ai informé le roi de votre note d'hier, par laquelle vous m'avaz bien voulu communiquer, au nom des étatsgénéraux des Provinces-Unies, qu'ils ont aboli la charge de stathouder, capitaine & amiral-général dans toutes ses functions & dans tous ses rapports, & que les états, ainsi que la nation entiere, desirent de vivre en paix avec toutes les puissances, & spécialement avec 3. M.

Le roi a appris avec la plus vive satisfaction cette nouvelle marque de la continuation de l'amitié des étatsgénéraux & de la nation hollandaise, & il est de même résolu d'y répondre de sa part avec fidélité & constance, dans tout ce qui dépendra de lui, & à vous, monsieur, il continuera d'accorder sa protection; en conséquence, il se flatte que la bonne harmonie ne sera pas rompue, quelques grandes que puissent être les adversités de l'un & de l'autre pays.

Je vous répete à cette occasion les assurances du parfait attachement que je vous ai voué, & que je ne desire rien de plus que de vous en donner en toutes occasions de nouvelles preuves.

Aranjucz le..... sur ec, je prie Dieu, &c. Signé, duc De La Alcudia.

On attend sous peu de jours, dans cette capitale, un ambassadeur britannique, mais selon toutes les apparences il n'y sera pas accueilli comme son prédécesseur; aussi doute-t-on si l'Angleterre sera bien dans le cas de tirer un grand avantage de notre marine, puisque l'amiral de Langara est retourné avec son escadre à Mahon (dans l'isle de Minorque), & que les vaisseaux qui la composent s'en retourneront probablement partie dans le port de Carthagene, partie dans celui de Cadix.

### FRANCE.

## DÉPARTEMENT DE LA MANCHE.

D'Avranches, le 6 messidor.

La désolation est à son comble dans ce district; depuis eing jours, douze patriotes, tant officiers municipaux qu'acquéreurs de biens nationaux, ont été massacrés; chaque nuit est marquée par de nouvelles atrocités. Des handes de quarante à cinquante scélérats, déguisés de toutes les manieres, parcourent les campagnes, pillent & assassinent: les habitans effrayés, n'osent déclarer les coupables, & aucune municipalité ne fait son devoir; la mort du magistrat seroit le prix de son zele. Il est bien tems qu'un gouvernement stable, basé sur une constitution, vienne nous arracher aux horreurs de l'anarchie & de la guerre civile.

## ARMEE DE L'OUEST.

Le général en chef de l'armée des côtes de Cherbourg, aux représentants du peuple composant le comité de salut public.

Au quartier-général, à Alençon; le 8 messidor.

Après une nouvelle inspection scrupuleusement faite dans presque toutes les parties de l'arrondissement qui m'est confié, je puis assurer le comité de salut public que je me suis de nouveau convaincu de cette vérité, que les chouans n'étoient que d'odieux assassins frappés de terreur dans les districts du Mans, de la Flèche, de Sablé, de Château-Gonthier, de Laval & de Mayenne, parce que là on leur a fait la guerre la plus active, & que, dans tous ces points, l'intelligence & le courage ons secondé mes vœux. Ce n'est donc que dans les districts de Châteauneuf, Beauge, Craon & Segré, qu'une molle & honteuse inertie a contribué à accroître l'audace des chouans dirigés par Coquereau & Sopeau. J'ai erdonné au général Lebley, à qui j'ai confié cette division, de converser sur la rive gauche du Loir, depuis Durethal jusqu'à Angers, tout ce qu'il faut de forces pour garder rigoureusement les communications; mais aussi d'avoir à porter sur-le-champ des renforts entre les deux rivieres de Sarthe & Mayenne, répartis à Sablé, Châteauneuf, le Lion d'Angers & Château-Gouthier; de sorte qu'il put en très-peu de tems extirper de ces régions la horde de Coquercau. C'est ce scélerat qui me fit attaquer le 5, dans ma route d'Angers à Château-Gonthier. Je n'avois que 20 hussards & 60 fantassias.

Dans moins d'une demi-heure, je me fis jour au milieu d'eux en les contraignant à prendre la fuite, & je continuai ma route. Aussi, à Château Gonthier, à Sablé, à

Laval, l'esprit public vient de prendre une nouveils vigueur, grace aux combats livrés aux chouans avec le saccès qui a presque toujours couronné les armes de la république. C'est ainsi qu'en donnant au gouvernement le degré d'énergie qui lui convient, on a diszipé, battu partout les royalistes en armes, & réduit à un respectueux silence les lâches malveillans. Combiea le décret du 50 prairial va efficacement contribuer à nous faire finir cette guerre calamiteuse! Toutes mes dispositions sont faites; & aussi-tôt que ces deux mille hommes du Nord seront parvenus aux différens points que je leur destine, je vous promets, citoyens représentans, que toutes ces bandes d'assassins disparoîtront bientôt du sol de la république.

#### De Paris, le 11 messidor.

La police vient enfin de s'exercer sur ces marchands de pain qui siégent au palais Egalité, & qui, non contens de vendre le pain 16 liv. la livre, se permettent de ne pas donner le poids convenu. On a saisi chez l'un d'eux plusieurs pains vendus pour deux livres, & qui pesoient sept à huit onces de moins. S'il est juste de tout faire par poids & mesures, il n'est pas moins juste de vendre aussi de même, & on dit que la police a encore beaucoup à faire à cet égard.

On écrit d'Avignon, que les membres de la ci-devant commission d'Orange, ont été tous jugés & condamnés par le tribunal criminel du département de Vaucluse.

## Au Rédacteur des Nouvelles Politiques.

On a introduit en France un écrit de M. d'Entraigues, où il examine & censure la conduite des puissance coalisées. Mon dessein n'est pas d'analyser ou de combathe cette production chagrine; elle ne m'a paru ni instructive ni dangereuse: on y voit un homme que le malheur a aigri sans l'éclairer, & qui, tombé dans l'impuissance de nuire, a le ridicule de se montrer implacable; rien ne trouve grace devant lui que les chimeres qui l'ont perda; & l'on diroit qu'il leur a reconnu un caractere divin, depuis qu'il est devenu leur victime. Visionnaire dans ce qu'il observe comme dans ce qu'il présage, il voit ce qui n'a jamais été, pour continuer d'espérer ce qui ne peut jamais étrs: triste ce adition de ceux a qui l'illusion est devenue n. essaire, & qui ont a soutenir leurs rêves contre d'accablantes réalités.

Quelque peu d'estime que mérite cet écrit, on ne le lit pas sans une sorte d'intérêt. C'est une occasion que nous n'avions pas encore-eue d'observer un de ecs hommes qui ont quitté le vaisseau public au commençement de sa course, & dont l'apparition est maintenant pour nous ce qu'est celle du point de départ pour les navigateurs, lorsqu'après avoir été couvert quelque tems par des brumes, il se remontre à une longue distance & leur donne une ide du chemin qu'ils ont fait.

Depuis quatre ans, nous les avions perdus de vue, parce qu'ils n'écrivoient pas & que la renommée n'a pas supplée à leur silence. Imperceptibles dans l'Europe, dont on les disoit les mobiles, ils y ont exercé vainement leurs plumes & leurs épées; celle-ci n'ont brillé que dans des armées vaincues, & leur génie, plus malheureux encore, ne paroît inquiéter que l'écrivain de la partie politique du Moniteur.

Ona cabinels tisans o l'ouvrag son part actif du chercha de quel il n'a lu écrit un telle co posent D'En lisés de sont pa sinuatio que son Il use d quand d

peut la parmi c dams les (pag. vi l'époque patrie, p piré con liste est. Plutar pouvoier traigues.

n juger

On a

actes du

des enn

les partis

qui pass ter. Cet

it activities on es volor ement l'ajustes; nuages, nus. Mai ténebres noissance viption; prondins i dit (p. d'accord viers rég. 4 l'amni

ces melqueslètre av triom triom de vag

mome apprer A cette anée d ite vi-On a eru assez long-tems à l'influence des émigrés sur les cabinets étrangers ; mais s'il reste à cette opinion des parvec le tisans dignes qu'on les désabuse, il faut les inviter à lire de la l'ouvrage de d'Entraigues ; cet homme a été marquant dans aent le son parti; plusieurs fois on l'a cité comme l'agent le plus tu paractif du prétendu Régent de France : or, on le voit ici ctueux cherchant à juger & à diriger les puissances coalisées; & de quels moyens dispose-t-il? Pour pénétrer leurs vues, du 30 ir cette failes; il n'a lu que des journaux ; pour suggérer les siennes, il écrit une brochare. Il n'y a rien de moins intime qu'une seront telle correspondance, & des relations aussi vagues ne supje vous bandes olique.

D'Entraignes semble, il est vrai, accuser les rois coalisés de se laisser diriger par d'autres émigrés, qui ne sont pas comme lui de purs royalistes. Mais de telles insinuations prouvent moins la conviction de leur auteur que son desir de nuive à des plans qu'il n'a pas donnés. Il use d'un moyen dont nous connoissons le pouvoir. Ici, quand des factieux veulent jetter de la défaveur sur les actes du gouvernement, ils répandent que c'est l'ouvrage des ennem s de la liberté. N'est-il pas naturel que parmi les partisans de l'autorité arbitraire, on attribue aux hommes qui passent pour les hair, les plans qu'on veut discrédi-ter. Cette conjecture me paroît vraisemblable; mais on peut la fortifier d'une observation divisive, c'est que, armi ces émigrés dont d'Entraignes déplore l'influence dans les cours étrangeres, il compte les disciples de Brissot pag. viij), les Girondias (pag. xij), hommes qui, à époque où il a écrit, étoient il est vrai absens de leur patrie, mais que personne ne soupçonnera d'avoir cons-piré contre elle; & l'insertion de leurs noms dans cette iste est le signe de faux qui la frappe de nullité.

Plutarque a fait un traité pour prouver que nos ennemis pouvoient nous être utiles. En lisant l'ouvrage de d'Enraigues, j'ai trouvé que Plutarque avoit eu raison. Vous

en jugerez comme moi.

rchands

on con-

rmettent

chez l'un

, & qui

juste de

a encore

ci-devant

ndamnés

itraigues,

ince coa-

combattre

astructive

nalheur a

ssance de ; rien ne

nt perdu; livin, de-

re dans ce

oit ce qui

i ne peut

llusion est

eves contre

on ne le lit

n que nous

ommes qui

sa course,

ce qu'est

orsqu'après

mes, il se

is de vue, née n'a pas

rope, dont

vainement

brille que malheureux

la partie po-

cluse.

.

On a subdivisé sous beaucoup de titres la classe qui ut active dans la révolution. Des différences dans les eysêmes ont été constamment prises pour des oppositions dans s volontés; c'est ainsi que des hommes qu'animoit égaement l'amour de leur patrie se sont flétris de soupçons njustes; les passions & la défiance ont accumulé des ages, & les amis de la liberté ne se sont plus reconus. Mais l'aversion de leurs ennemis les démêle dans ces nebres; la haine a le regard perçant, plus que la reconoissance. Demandons à d'Entraignes sa liste de prosription; il classe indistinctement parmi les rebelles les rendins, les constitutionnels, les modérés, &c. (pxij); dit (psg. 12) & il répete souvent que la postérité, accord avec la justice, verra toujours en eux les preiers régicides de la France. Discutant ensuite l'étendue · l'amnistic qu'il daignera accorder, il déclare que la stice des hommes n'a jamais eu et n'aura jamais le vit de leur pardonner (pag. 36.) e une idee

Ces menaces indiscretes sont préciesses à recueillir. Si elques-uns de ceux qu'elles enveloppent ont en besoin dre avertis qu'il n'y a de sûreté pour aucun d'eux hors triomphe de la liberté, d'Entraignes vient suppléer à ur imprévoyance & les rallier tous à la cause publique. de vagues soupçons les ont désunis, ils reçoivent en moment la plus sûre garantie de leur fidélité mutuelle, apprennant l'identité de leurs intérêts.

A cette leçon de d'Entraigues, ajoutons celle qui nous est anée dans les prisons de l'Autriche. Il n'est pas inutile

d'y considérer attachés à la même chaîne & Drouet le montagnard, & Bancal l'ami de Brissot, & Beurnonville Péleve de Dumouriez, & la Fayatte le constitutionnel, & cet intégre Bureau de Puzy, que je ne sais désigner que sous le titre du plus sage ami de la liberté.

Or, quand d'Entraigues promet la mort à tous les adversaires de la tyrannie, quand l'empereur les entasse dans les mêmes cachois, n'y a t-il pas une absurdité barbare à accuser les objets d'an tel ressentiment de s'être coalisés avec le parti qui les proscrit & de diriger les

opérations de leur persécuteur?

Je sais qu'à ces raisonnemens le Moniteur oppose des saits, rapportés par un anonyme, & garantis par un autre. Il annonce dans une lettre d'Allemagne la réunion des émigrés de tous les partis. C'est au nom de la constitution de 1791 qu'il rallie les ennemis de la liberté. Il dispose d'une armée constitutionnelle, qu'il fait entrer en France; il connoît les proclamations qu'elle doit faire & le succès qu'elle en attend; enfin il donne à cette troupe de Feuillans une avant garde de prêtres réfractaires & choisit le prince de Conde pour leur général, en considération sans doute de sa modération connue & de sa popularité. (Moniteur du 4 messidor.

Je n'essayerai pas d'atténuer la gravité de ce témoignage, & j'ose même ajouter aux motifs d'adopter mon opinion, ces motifs que produisent ceux qui ne l'adoptent pas.

Le même jour où l'on publioit dans le Moniteur l'article que je viens de rappeller, on a pu lire dans les Nouvelles Politiques une lettre de Marchenna, qu'un esprit bien différent a dictée. Qu'il me soit permis d'appuyer de tout mon zele le vœu qu'elle exprime. Il de-mande qu'en reléguant à jamais hors de nos barrieres tous les hommes cruels que nous devons defester, on rappelle ceux qu'une trop juste terreur avoit éloignés. Je ne puis concevoir que leur retour paroisse dangereux. Ces hommes , qui ont connu le malheur d'avoir perdu la protection sociale, & de n'être plus que des individus délaissés au milieu des nations, reseisiroient une patrie avec toute l'ardear que produit un long be-soin. On ne voit, on ne déplore en France que les maux que nos troubles y ont répandus. Ces bannis vien-de pient rompre la mozotonie de nos plaintes; ils y répondroient par le récit de ce qu'eux - mêmes ont eu à souffrir; ils nous diroient ce qui leur fait préférer nos orages à la morne sécurité que peut offrir un asyle étran-ger. Venant se rattacher à la grande famille, après ce-malheureux essai d'indépendance, ils y rapporteroient le besoin de travailler à sa félicité, puisqu'ils out éprouvé Pimposibilité de s'isoler d'elle. Les égestes comprendroient, en les écoutant, que cette devise si inutilement gravée sur leurs portes, doit enfin s'introduire dans leurs ames, & que c'est maintenant la nécessité, comme l'honneur, qui met les Français dans l'alternative de vivro libres ou de mourir. Je ne crains pas de m'abuser, en assurant que l'esprit public gagueroit à leur présence, & qu'il se ranimeroit à leurs discours. On peut soutenir que l'intérêt national est de les rappeller; il faut ajouter que l'équité l'exige; il faut que l'inimité des tyrans leur soit comptée, puisqu'ils ont cu le mérite de l'inspirer; il faut cesser d'imiter l'injustice de l'église, qui rejette & damne des martyrs de sa foi, parce qu'ils n'ent pas rédigé dans les mêmes termes des prieres qu'ils offroient au même Dieu,

# CONVENTION NATIONALE.

Présidence du citoyen Louver.

Séance du 13 messidor.

Doulcet, au nom du comité de salut public, a obtenu

La convention, a f-il dit, est digne d'entendre la vérité; le comité ne lui déguisera jamais nos revers ; il faut que les fautes ou les malheurs soient bien connus, pour

pouvoir être réparés.

Le rapporteur a rendu compte que l'Angleterre venoit encore de faire une tentative pour détruire la république; l'ignorance, l'insurbordination de nos marins, lui ont menagé un succès, suite naturelle des efforts constans que nos tyrans n'ont cessé de faire, pour désorga-

niser & détruire notre marine. Le 23 du mois dernier, l'escadre de Brest étoit sortie pour débloquer la division du général Verue; le 28 de ce mois, l'escadre revenant à Brest, donna la chasse aux si les capitaines eussent répondus aux signaux nous eussions pris trois vaisseaux aux ennemis; une tempête jetta notre armée navale à cinq lieues des côtes.

Le 5, le chemin lui fut croisé par l'armée navale an-

Le combat s'engagea par l'Alexandre, qui, étant endommagé, ne pouvoit pas marcher si vite que le reste de le feu , pendaut Paction, prit au Formidable , & fit des progrés si rapides, qu'il fut obligé, pour sauver son equipage, de se jetter parmi les Anglais. Le Tigre se défendoit avec courage contre trois vaisseaux ennemis; mais aucan de nos bâtimens ne répondit aux signaux qui leur furent faits pour le dégager. Le reste de l'escadre est rentrée dans les ports de la

république.

Les ordres sont donnés pour faire mettre en jugement

les capitaines qui n'ent pas fait leur devoir. Les forces ennemies étoient supérieures de beaucoup aux nôtres : Doulcet a dit que ces forces considérables que l'Angleterre réunit sur nos côtes, out pour objet cette descente d'émigrés annoncée depuis si long-tems.

Ils seront vaincus, s'écrie Doulcet; les Français jusqu'ici ont combattu pour leur gloire, ils vont combattre pour leur vie; ils ne laisseront pas redresser les échafauds, ni succèder le regae de sang des émigrés à celui de Ro-bespierre ; qu'ils se réunissent, quelqu'aient été leurs opinions; constitutionnels, feuillans, jacobins, ils auroient

Le rapporteur amonce que le comité a pris les mesures tous le même sort. convenables; il a donné ses ordres aux généraux qui se trouvent dans les départements menacés, & fait partir deux de ses membres, Tallien & Blad.

L'assemblée décrete que ces deux représentans sont in-

vestis des mêmes pouvoirs que les représentans près les armées; qu'ils peuvent tirer des mandats sur les caisses de districts; que toutes les autorités constituées sont tenues l'obeir à leurs arrêtes, & tous les citoyens en état de porter les armes de marcher sur leur réquisition.

Un membre propose de convertir le bulletin de la convention en un cahier d'instruction; le même opinant soumet aussi diverses vues surs les écoles primaires. -L'assemblée ordonne l'impression du tout.

N'.

THE LABORATE WAY

N

La gar

la I.

t. ssel

chef

enne

M. Bux

neur de

evoir

comte faite.

Le m

dans la

a rés à forme

lus le

Ces F

détruise

mésinte.

en cette

Rhin, I

s rass

se font

que le

thin a

sicg

très-pro onne I Rhin.

mais av

Ielland

aussi

Genissieux obtient la parole , au nom du comité de législation ; il rappelle que sous le régime décemviral des hommes philosophiquement insensés ou perfides, heurterent de front toutes les opinions religieuses, & volurent contraindre quand il ne falloit qu'instruire.

D'autres hommes à qui on ne demandoit pas compte de leurs opinions, se déclarerent athées, & sous prétexto

de détruire le fanatisme, ils en allumoient les torches. Le rapporteur retrace le tableau de tous les maux, de toutes les persécutions, aussi injustes, aussi dangereux qu'inutiles, qui ont eu lieu par suite de ces fautes ou de ces perfidies.

Il faut réparer ces maux , mais il faut aussi empêcher les abus; il faut faire à cet égard des loix qui puissent être exécutées, qui révoltent pas par leur rigueur, & qui par cela même restent sans effet.

Genissieux a proposé trois projets de décrets.

Le premier portoit que les jugemens des tribunaux, arrêtés des corps administratifs, listes ou rôles de déportation ou réclusion contre des ecclésiastiques, motivés uniquement sur refus de prestation ou sur retractation de serment, ou sur simple dénonciation d'incivisme non suive d'instruction par jurés, à la forme du décret du 16 septembre 1791; ou ne contenant aucuns motifs; sont de clarés puls & de nul effet, sauf les modifications et

Néanmoins tout ecclésiastique qui , en exécution da loix ou en exécution des arrêtés, ordres, sommations o invitations des représentans du peuple envoyés dans l départemens ou auprès des armées, des corps admini-tratifs ou municipalités, sera sorti de France ou des pan réunis, & aura par conséquent eu ou pu avoir des re lations avec les émigrés & les autres ennemis de la republique, restora en état d'exil sur le territoire d'uns puissance étrangere.

Celui qui rompra son exit en rentrant en France ou dans les pays occupés par les armées de la république sera sur-le-champ arrêté & puni de la gene à perpétuité.

Les autres projets de décrets contenoient des loix de police sur les cultes.

Le repport & les projets de décret out excité de sit quens murmures.

Une discussion assez vive s'est élevée.

Le projet pour la restitution des biens a été ajoun à quelques jours; le reste jusqu'après la constitution.

Sur la proposition de Delleville, le comité de législation est chargé de faire, dans une décade, son rapport se tous les représentans contre lesquels il y a quelque de nonciation de faite.

Delleville a motivé son opinion sur ce qu'il falloit quand la constitution sera discutée, qu'il n'y ait dans sem de la convention que des membres reconnus sa

L'assemblée décrete que demain à midi elle entend reproches. Joseph Lebon.